
La féminisation de la langue en français québécois : historique et points sensibles

Résumés

Si le Québec a été à l'avant-garde sur la question de la féminisation de la langue, cela ne signifie pas qu'aucune difficulté ne s'est présentée quant à sa mise en œuvre, ni que la question est entièrement réglée, entre autres pour la rédaction inclusive ou épiciène. Ce texte propose un historique récent de la féminisation des titres et des textes au Québec en portant attention aux éléments qui ont soulevé des débats ou posé des défis. Il expose la manière dont le besoin de féminisation s'est fait ressentir, les propositions ou les avis publiés par les instances officielles, et les réactions à ces propositions. L'étude se termine par une incursion auprès de propositions récentes plus radicales, soit la règle de proximité et la création d'un 3^e pronom personnel.

Québec is often looked upon as being at the forefront when it comes to the feminization of the French language. This does not mean that there was no discussion or challenge in the matter. This text proposes to look at the recent history of the feminization of titles and texts in Québec. It begins by exposing the context in which the need for feminization first manifested itself, then goes on to explain the propositions made by linguistic institutions, and the public's reactions to those propositions. The study ends with an incursion into more recent and radical ideas: what is called "the rule of proximity" and a third personal pronoun.

Mots-clés : féminisation, rédaction inclusive, français québécois, 3^e pronom personnel, accord de proximité

Keywords: Feminization, Non-sexist Communication, Québec French, 3rd Pronoun

La féminisation de la langue : particularité du français québécois standard

Le Québec est souvent cité comme étant à l'avant-garde sur la question de la féminisation de la langue française (voir Martel et Cajolet-Laganière, 1996 ;

Bouchard *et al*, 1999 ; Vachon-L'Heureux, 2004 ; Desforges, 2008)¹. La féminisation est perçue comme un aspect de l'innovation linguistique proprement québécoise, tout comme l'utilisation d'équivalents français pour remplacer certains anglicismes courants, dont le célèbre *courriel*². Pour une communauté de la francophonie périphérique qui souffre d'insécurité linguistique³, ces éléments viennent en quelque sorte sanctionner comme légitime la variété québécoise de français, et valider l'existence d'un registre standard en français québécois, variété géographique de français souvent représentée de manière caricaturale par ses traits les plus familiers ou populaires :

La francisation des anglicismes est, sans doute avec la féminisation des titres de fonction, l'un des domaines où la variation est la plus tangible entre les principaux États francophones dont une importante partie des locuteurs ont le français comme langue maternelle, c'est-à-dire la Belgique, la France, le Québec et la Suisse. (Vincent, 2015a : 150).

Si la question de la féminisation des titres de fonction et des noms de métier est généralement admise au Québec, on ne peut pas pour autant affirmer que toutes les questions liées à la féminisation de la langue n'ont présenté aucun défi. Ces derniers peuvent simplement se trouver sur d'autres enjeux que ceux mis de l'avant en France, communauté dont le français est pris comme référence, auquel le français québécois est souvent comparé. Par ailleurs, le sujet, comme plusieurs autres liés à la langue, suscite l'intérêt de la population québécoise jusqu'à aujourd'hui : deux ouvrages portant sur la question sont parus l'an dernier, le *Dictionnaire critique du sexisme linguistique* et la *Grammaire non sexiste de la langue française : le masculin ne l'emporte plus !*, attestant que la question de la visibilité des femmes dans la langue n'est pas chose faite pour tous, au Québec non plus. Enfin, si la féminisation des titres de fonction est acquise en français québécois, la rédaction inclusive n'est pas d'usage généralisé, même si des efforts grandissants sont faits en ce sens.

Ce texte sera l'occasion d'examiner la manière dont la féminisation et la rédaction inclusive ont été abordées et mises en place au Québec. Pour ces deux phénomènes, nous présenterons le contexte qui a présidé à leur apparition, tant du point de vue des besoins éventuellement exprimés par les locutrices que par les positions et propositions des instances officielles en matière de langue. Nous examinerons ensuite la réception des diverses propositions de la part de la population. L'article se terminera par un aperçu d'enjeux plus actuels, soit l'accord de proximité et la proposition d'un 3^e genre neutre.

1 Ce texte adopte les principes de la rédaction épïcène. Il utilise également les rectifications orthographiques.

2 Sur la francisation des anglicismes au Québec, voir notamment Cajolet-Laganière 2008 et Vincent 2015b.

3 Sur l'insécurité linguistique au Québec, voir notamment Bouchard 2002 et Remysen 2018.

La féminisation

La féminisation des noms de métiers et professions et des titres de fonction s'est déroulée sans tension au Québec. Le besoin de féminisation exprimé par divers groupes de la population a rapidement trouvé écho auprès des instances officielles, dont l'Office de la langue française (OLF, ancêtre de l'actuel Office québécois de la langue française, OQLF).

Suivant le courant de neutralisation de genre venu des États-Unis dans les années 1970, le Canada souhaite également se doter d'appellations moins discriminatoires pour ses deux langues officielles, l'anglais et le français (Bouchard *et al.*, 1999). Mais le modèle de neutralité adopté pour la langue anglaise n'est pas si facilement transposable à la langue française : il fonctionne en anglais parce que les appellations sont souvent épiciènes⁴, ce qui n'est pas le cas en français :

À titre d'organisme responsable de l'aménagement du français au Québec, l'Office est donc interpellé en 1976 par le ministère de la Main d'œuvre et de l'Immigration du Canada qui, devant la nécessité de proposer des substantifs masculins et féminin pour les appellations d'emploi répertoriées dans la *Classification canadienne descriptive des professions* (maintenant *Classification nationale des professions* 2), hésite à opter pour la neutralisation du genre en français sur le modèle de l'anglais (ex.: *police officer* remplace *policeman*). Cette solution n'est pas en harmonie avec la systématique du français. (Bouchard *et al.*, 1999 : 7-8)

Le contexte politique québécois poussera aussi l'OLF à faire des propositions en matière de féminisation des titres et des fonctions :

Les premiers jalons officiels de la féminisation des titres au Québec coïncident avec la victoire du Parti québécois en 1976. L'Assemblée nationale du Québec demande alors un avis à l'Office de la langue française (OLF) : « Advenant la nomination d'une femme à la présidence ou à la vice-présidence de l'Assemblée nationale, doit-on lui donner le titre de Madame le Président ou le Vice-président ou de Madame la Présidente ou la Vice-présidente ? » (De Villers, 2008 : 465-466)

4 Pensons à quelques exemples comme *writer*, *journalist*, *teacher*, *president*, ou encore *police officer* et *firefighter*, préférés à *policeman* et *fireman*. Comme pour le français québécois, le fait que l'anglais américain ait proposé rapidement des formes féminines ne revient pas à dire que le sujet n'a suscité aucune discussion, notamment dans le choix des formes et des suffixes à privilégier. La féminisation de *chairman* en est une illustration : « Le terme *chairman* a d'ailleurs été l'un des noms au cœur des campagnes féministes. Si un pendant féminin *chairwoman* a été proposé, c'est finalement la forme neutre *chair* qui l'emporte aujourd'hui. » (Chevalier *et al.*, 2017 : 12-13).

L'OLF opte dès le départ pour les formes féminines, qu'il juge tout à fait acceptables et conformes à la morphologie de la langue française, et émet ses recommandations en matière de féminisation dès 1979 (Larivière, 2000 : 13). Ces propositions seront ensuite reprises par de plus en plus de groupes de citoyennes et citoyens :

Dans la courte histoire de la féminisation au Québec, les nouvelles ministres et députées ouvrent la voie qu'empruntent ensuite les syndicats pour appliquer la féminisation des appellations dans les conventions collectives. Et puis, peu à peu, au rythme de leur accès à de nouvelles fonctions, les femmes du Québec optent très majoritairement pour des titres féminins, des titres qui respectent la logique de la langue et qui témoignent de l'avant-gardisme de la société québécoise. (De Villers, 2008 : 466)

À l'écoute des besoins exprimés par ces groupes, l'OLF a ainsi été un pionnier dans la mise en œuvre de la féminisation ; après le premier avis de recommandation sur la féminisation des appellations et titres de fonction en 1979 suit, en 1981, un autre avis sur la féminisation des textes. Le dernier avis, publié en 2015 et intitulé « Féminisation des appellations de personnes et rédaction épique », remplace les deux précédents et traite des deux aspects.

La population générale est également d'accord avec la féminisation : « En 1985, Martin et Dupuis, au nom de l'Office, mènent une étude exploratoire sur la féminisation des titres. Pour 70 % des répondants et répondantes, "l'égalité des fonctions doit se traduire par l'égalité des titres" » (Arbour *et al.*, 2014 : 29). Des enquêtes sur la réception de la féminisation auprès du grand public montrent que les formes féminines sont bien reçues, même si ces formes, néologismes québécois non attestés en France, sont forcément absentes des ouvrages de référence habituels (voir l'enquête de Dumais citée dans Arbour *et al.*, 2014 : 36). Une recherche sur la banque de données Eureka (intitulée Europresse en Europe), qui regroupe plus de 1500 publications (quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles), ne donne aucun résultat lorsqu'on lance la recherche avec le titre entier de l'avis sur la féminisation en (*Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*) ou seulement sa première partie⁵. Sa publication ne semble pas avoir créé de débats dans la presse ni avoir été source de tension.

En 1996, Martel et Cajolet-Laganière concluent, suite au dépouillement de textes de natures diverses, que « ce phénomène [la féminisation] fait maintenant partie du bon usage du français québécois standard. Nous avons retrouvé dans l'ensemble des textes dépouillés, y compris dans les textes scientifiques, des exemples de féminisation des titres de fonction et des textes. » (Martel et Cajolet-Laganière, 1996 : 106) Une étude plus récente abonde dans le même

5 La recherche a été lancée pour l'année entière de 1986 (année où est paru l'avis), dans toutes les sources canadiennes francophones de Eureka. Il faut par contre tenir compte que plusieurs publications n'y sont pas recensées avant les années 1990, même si certains quotidiens majeurs, comme *La Presse*, le sont.

sens : les propositions de formes féminines faites par l'OLF se retrouvent pour la plupart dans les dictionnaires et ouvrages de référence québécois (le dictionnaire général du français québécois *Usito* arrivant en tête de liste avec un taux d'adéquation de 95 %), ainsi que dans les textes journalistiques (Arbour *et al.*, 2014 : 42 et 43). Enfin, selon une étude réalisée par des étudiants de 2^e cycle en linguistique et présentée lors d'un colloque étudiant à l'UQAM, les francophones du Québec utilisent plus volontiers les formes féminisées que les francophones de France sur le réseau social Twitter (Dupuis et Latulippe, 2018).

La féminisation des titres de fonction et des noms de métier est chose admise au Québec depuis quelques décennies ; seuls quelques points soulèvent ou ont soulevé des discussions plus animées. Par exemple, on déplore parfois que le genre ne paraît plus dès lors qu'on doit mettre un mot épïcène au pluriel, puisque le genre ne s'entend que dans le déterminant, comme pour *ministre* (*une ministre* devient *des ministres*) (Dawes, 2003 : 207). Dans un cas qui a fait quelques vagues, la linguiste Céline Labrosse propose, à la demande d'un syndicat⁶, la forme féminine « professionèle », afin d'éviter d'une part de répéter le nom au masculin et au singulier, et d'autre part afin de ne pas employer la forme féminine pour englober le masculin. Elle puise son inspiration de pratiques courantes dans l'histoire du français :

un procédé similaire pouvait être mis en œuvre afin que les homophones *professionnelle*, *professionnel* puissent à leur tour emprunter une forme commune, à l'instar d'ailleurs de plus de 35 % des noms français. Voilà qu'était créé *un*, *une professionèle* sur le modèle de *un*, *une fidèle* (Labrosse, 1999)

Or cette proposition ne s'est pas imposée. Elle a été décriée dans les journaux, entre autres par Marie-Éva Devillers (1998), auteure d'un dictionnaire des difficultés de la langue française au Québec, et par un chroniqueur linguistique du quotidien *La Presse*, qui s'est positionné de la manière suivante :

Je n'ai rien contre la féminisation des titres de fonctions. Mais comme disait un ami, il y a de l'abus dans toute exagération. Comme, par exemple, dans ce (cette ?) *professionèle*, qu'on nous présente comme un néologisme audacieux, alors que ce mot n'est rien d'autre qu'un barbarisme doublé d'un anglicisme. Les précieuses ridicules auraient-elles envahi la Fédération des professionèles ? (Roux, *La Presse*, 1998)

Un autre débat porte sur le morphème de flexion à ajouter pour former le féminin⁷ : au Québec, le suffixe *-eure* est préféré au suffixe *-euse*, « senti

6 Il s'agit de la Fédération des professionnelles et professionnels salariés et des cadres du Québec.

7 Rappelons que les formes féminines, proposées ou utilisées, ne sont pas toutes les mêmes à travers la francophonie. Arbour *et al.* 2014 ont réalisé une étude comparative de l'utilisation dans

stylistiquement comme péjoratif : il serait caractéristique des emplois socialement moins valorisés (*coiffeuse, vendeuse*) et des noms de machines (*laveuse, arpeuse*) » (Arbour *et al.*, 2014 : 46)⁸. Le stigmatisme autour de la féminisation en *-euse* peut peut-être aussi s'expliquer parce qu'il s'agit de la forme féminine du suffixe *-eux*, particulièrement productif au Québec, et qui a une connotation péjorative :

[Le] suffixe *-eux* a produit une longue série de noms créés à partir de radicaux verbaux et désignant des personnes dont le comportement est jugé négativement. Ces individus sont hésitants ou lents (*balanceux, branleux, bretteux, lamineux, limoneux, taponneux, tataouineux*), râleurs ou récalcitrants (*babouneux, bougonneux, chialeux...*), ont l'habitude de grappiller, d'intervenir fréquemment sans raison valable (*achaleux, fouineux, ostineux, quêteux, seineux, têteux...*) ou ont simplement des comportements jugés inadéquats (*baveux* 'provocant', *cruiseux* 'dagueur', *licheux* 'flatteur'...). (Usito, article encyclopédique « Les mots en *-eux* »)

Or le rejet de la suffixation en *-euse* entraîne au Québec l'utilisation de la suffixation en *-eure*, qui se voit à l'écrit mais ne s'entend pas à l'oral (*chercheure*), ce qui témoignerait d'« un souci de féminiser sans qu'il n'y paraisse trop », et en dérangeraient certaines et certains (Arbour *et al.*, 2014 : 46). Tout de même,

[d]e façon générale, le succès des variantes féminines en *-eure* au Québec ne se dément pas. Quand ces variantes sont non acceptées, elles sont plus souvent utilisées dans le corpus canadien que dans le corpus européen, essentiellement quand il y a concurrence avec une variante en *-euse* (et non avec une variante en *-trice*). (*ibid.*, 47)

De la féminisation à la rédaction inclusive

Après la féminisation des lexèmes pris isolément, la population québécoise ressent le besoin d'avoir des lignes directrices pour mettre ces mots en discours, puisque le genre se répercute sur plusieurs mots de la phrase en français (déterminants, pronoms, adjectifs...). Rapidement, l'administration publique d'abord, et d'autres employeurs par la suite, éprouvent des difficultés lors de l'affichage de postes. Par exemple, « Peut-on écrire *les nombreux recteurs et rectrices* ou faut-il répéter le déterminant et l'adjectif, par exemple? » (Arbour *et al.*, 2014 : 33). Ce sont des questions de cette nature qui sont posées à l'OLF :

la presse des différentes formes proposées au Canada et dans des communautés francophones européennes.

8 Voir également Dawes, 2003.

À la suite de quelques mois de pratique de féminisation, des nombreuses demandes d'assistance linguistique adressées au Service des consultations de l'époque et de l'évidente difficulté liée à l'insertion de la forme substantivale dans le contexte phrastique, dans le syntagme nominal d'abord avec tous les problèmes de coordination, d'accord et de reprise de l'article, il devint évident qu'une deuxième réflexion s'imposait. (Vachon-L'Heureux, 1991 : 140)

Dans son avis de 1981, publié le 28 mars dans la *Gazette officielle du Québec*, l'OLF présente les principes de base de la féminisation des textes, aussi appelée « rédaction épïcène » ou « rédaction non sexiste ». Il s'agit d'un ensemble de stratégies à mettre en œuvre pour donner plus de visibilité aux femmes dans un texte, sans avoir à systématiquement écrire les formes masculines et féminines, ce qui peut alourdir le texte et en affecter la lisibilité. Parmi ces stratégies, on retrouve le recours à des mots collectifs – *groupe, corps enseignant, direction, personnel* – ou épïcènes – *élèves, dentiste, journaliste*. C'est dans cet avis qu'apparaît pour la première fois la fameuse note explicative voulant que « le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte et non dans un but discriminatoire », qui connaît plusieurs variantes. Voici reproduit le phrasé tel que proposé dans l'avis que l'OLF publie dans la *Gazette officielle du Québec* : « Le recours à la note explicative, en début de texte, pour signifier clairement que la forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque les recommandations précédentes ne peuvent s'appliquer. » Cette note est reprise massivement dans la rédaction de textes, même si elle n'est proposée au départ que comme une solution de dernier recours. Or sa facilité milite en sa faveur. L'utilisation de cette note plutôt que la mise en place d'une véritable rédaction non sexiste est dénoncée régulièrement, comme en témoignent les deux citations suivantes :

Mais ceci n'est ni suffisant ni entièrement satisfaisant. La féminisation lexicale est un élément essentiel de la déssexualisation de la langue française, mais elle ne suffit pas à ce que l'on sorte de cet ambigu magma dans lequel nous a plongés la supériorité du genre masculin dans la grammaire et le discours dominant.

Il s'agit maintenant de faire en sorte que les femmes, la moitié du ciel ET de la terre, ne soient pas exclues des discours et des textes. C'est ce que l'on appelle *discours ou rédaction épïcène*. (Desforges, 2008)

Toutefois, le recours à la note explicative, proposé à titre de pis-aller, a été utilisé à mauvais escient par les administrations effrayées face au changement proposé et par des rédactrices réticentes à s'engager dans la nouvelle voie ouverte par la féminisation des textes. Cette pratique est devenue désuète avec l'implantation des féminins nécessaires à la féminisation. » (Vachon-L'Heureux, 2004)

L'OQLF décrit également la généralisation de cette pratique, et la déconseille :

Dans un texte, l'emploi, au début, d'une note comme *Le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte* est désuet et ne permet pas d'assurer une égale représentation des femmes et des hommes.⁹

80

Jusqu'à aujourd'hui, la rédaction inclusive n'est pas d'usage généralisé au Québec, même si les premiers guides remontent aux années 1970. On assiste néanmoins depuis quelques années à de plus grands efforts déployés dans ce sens, comme en témoigne la parution récente de nombreux guides de féminisation. Par exemple, l'OQLF, malgré les nombreuses recommandations faites en faveur de la rédaction épïcène depuis le début des années 1980, a fait paraître un guide intitulé *Avoir bon genre à l'écrit* en 2006, et a jugé opportun de publier de nouveau sur sa Banque de dépannage linguistique¹⁰ en 2018 des informations sur la rédaction épïcène¹¹.

Pour ce qui est de l'implantation de la rédaction inclusive, son utilisation réelle est difficile à mesurer :

Il semble par ailleurs qu'il y ait encore peu d'études observant l'implantation de la rédaction épïcène dans l'usage. Une recherche sur cet aspect de la langue permettrait de voir si l'usage est plus harmonisé dans la francophonie en matière de rédaction épïcène en comparaison avec les usages observés dans cette présente étude sur la féminisation lexicale. (Arbour *et al.*, 2014 : 48)

Les propositions plus récentes

Nous voulions savoir si les propositions plus récentes et plus radicales par rapport aux précédentes avaient créé plus de remous au Québec. C'est dans cet esprit que nous avons examiné l'accord de proximité et le troisième genre.

L'accord de proximité

Pour s'opposer à la règle d'accord voulant que « le masculin l'emporte sur le féminin », un groupe d'enseignantes et d'enseignants de France lance en 2017

9 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4015, page consultée le 11 décembre 2018.

10 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?N=2&id=5421.

11 Voir également d'autres initiatives comme le *Guide de rédaction non sexiste* de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale en 2013, le *Guide relatif à la rédaction épïcène : respect des genres masculin et féminin* de l'Université de Sherbrooke, ou encore les nombreux articles sur la question parus dans *Correspondance* depuis les années 2000 et cités dans ce texte.

un texte intitulé *Nous n'enseignerons plus que « le masculin l'emporte sur le féminin »*¹² (aussi appelé *Manifeste du 7 novembre*, en raison de sa date de parution). On y propose de remplacer la règle traditionnelle par un accord avec le mot le plus proche de celui qu'il faut accorder. Par exemple, au lieu d'écrire « les étudiants et les étudiantes intelligents », on pourrait écrire (et dire) « les étudiants et les étudiantes intelligentes ». L'appel est lancé au monde enseignant, mais également à la presse, aux professions langagières et à la population générale.

La règle de proximité peut être considérée comme une des possibilités de la rédaction inclusive. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une nouvelle proposition, mais plutôt de la réactualisation d'une ancienne règle de la langue française, tel que les personnes ayant rédigé le manifeste l'expliquent, et comme nous le rappelle ici la BDL :

En français ancien, l'accord de proximité permettait d'accorder l'adjectif en genre et en nombre, avec le dernier nom, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel. Ce n'est qu'au xvii^e siècle que l'accord avec le masculin, quelle que soit sa place, s'est imposé. L'accord de proximité avec le nom féminin ayant déjà eu cours, certains le proposent comme procédé possible pour marquer le féminin, par exemple : *Les électeurs et les électrices inscrites pourront prendre la parole*¹³.

La proposition fait peu de vagues au Québec. Nous avons de nouveau lancé des recherches dans les sources canadiennes francophones de Eureka, sur les deux dernières années : aucun texte ne ressort avec le titre exact *Nous n'enseignerons plus que « le masculin l'emporte sur le féminin »* ni pour l'appellation *Manifeste du 7 novembre*. Or le sujet a été abordé dans des articles ne comportant pas ces mots exacts. Ainsi, on trouve quelques textes avec les appellations présentées dans le tableau 1. Dans les textes trouvés, on aborde parfois des questions plus larges que l'accord de proximité : le manifeste devient un prétexte pour parler de féminisation de la langue en général.

Tableau 1 : Variations de « écriture inclusive » recensés dans des textes des sources francophones de Eureka au cours des deux dernières années¹⁴

Expression	Nombre de textes dans Eureka Canada francophone
<i>Écriture inclusive</i>	67
<i>Rédaction inclusive</i>	4
<i>Écriture épïcène</i>	30
<i>Rédaction épïcène</i>	57

12 Le texte du manifeste peut être consulté en ligne : <http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>

13 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=accord%20de%20proximit%3%a9&id=3997, page consultée le 5 décembre 2018.

14 La recherche a été lancée le 5 décembre 2018.

À la lecture de ces textes, on a l'impression que le Québec suit le débat de loin, avec un certain détachement, comme en témoigne cet extrait d'article du quotidien *Le Devoir* :

Les discussions qui se tiennent présentement en France, on les a eues au Québec dans les années 1980 », lance, amusée, la linguiste Hélène Dumais, auteure du guide *Pour un genre à part entière* pour le ministère de l'Éducation du Québec. « C'est une avancée, au moins [les Français] se questionnent, mais ça montre à quel point le Québec a été à l'avant-garde. (Caillou, *Le Devoir*, 2017)

Parfois même, on fait référence à la polémique qui a cours en France avec sarcasme :

La France est à feu et à sang. On se déchire sur les tribunes. Les politiciens sont pris à partie et doivent prendre position. La réforme du travail ? Non : l'écriture « inclusive » (Nadeau, *Le Devoir*, 27 novembre 2017)

L'OQLF ressent tout de même le besoin de statuer sur la question et publie un texte sur le sujet dans sa *Banque de dépannage linguistique* :

Bien que cet accord ne soit pas incorrect grammaticalement, l'Office québécois de la langue française ne l'encourage pas. L'accord de proximité demeure marginal actuellement et peut ainsi parfois entraîner de la confusion. En raison du caractère non générique du féminin, on pourrait comprendre, dans ce dernier exemple, que seules les électrices inscrites pourront prendre la parole et que tous les hommes le pourront, inscrits ou non¹⁵.

Dans le cas de l'accord de proximité, on sent que l'OQLF est plus prudent que les spécialistes ou les journalistes qui abordent la question dans les médias. Si la rédaction inclusive est recommandée, l'accord de proximité, qui pourrait être considéré comme une des stratégies de la rédaction inclusive, n'est pas mis de l'avant par l'instance linguistique officielle du Québec. Il serait intéressant d'étudier son application dans un corpus écrit donné malgré l'absence d'un appui officiel.

Le 3^e pronom personnel

La dernière initiative que nous aborderons provient des groupes LGBT, et dépasse la question de la visibilité des femmes dans la langue pour aborder celle des personnes ne s'identifiant pas aux identités de genre traditionnelles. Il

15 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=accord%20de%20proximit%C3%A9&id=3997, page consultée le 5 décembre 2018.

s'agit d'écrire de manière à inclure toutes les personnes. Depuis quelques années, de nombreuses appellations ont été proposées pour désigner ces personnes et ces groupes en français (pensons à *trans*, à l'anglicisme *queer* ou à *LGBT* et ses variantes) ; certaines de ces appellations sont en circulation dans la presse générale (voir Elchacar et Salita, 2018). Or mise à part l'appellation des groupes et des personnes concernées, il demeure la question du pronom à utiliser pour les désigner. Boudreau relate ici la problématique telle qu'elle se pose dans le milieu scolaire, et évoque la proposition faite par certains groupes d'introduire un 3^e pronom personnel :

Le français [...] se déploie pour sa part en mode binaire, entre le masculin et le féminin, le genre neutre ayant disparu avec le bas latin¹⁶. Or, dans un contexte scolaire de plus en plus invité à s'ouvrir à la diversité, il faut reconnaître que cette caractéristique ne rend pas toujours la langue française facile à manier lorsque vient le temps, par exemple, de s'adresser, parmi nos collègues ou élèves, aux personnes trans ou non binaires. Devant cette réalité, qui mérite toute notre attention, les risques de *mégender* sont bien réels et peuvent provoquer, de part et d'autre, certains malaises. Pour pallier cette difficulté, des personnes issues des communautés LGBTQ recourent parfois à la créativité néologique et prônent l'utilisation du *iel* comme pronom neutre ou du *ille*, par exemple. (Boudreau, 2017)

Une autre proposition est faite dans la *Grammaire non sexiste de la langue française*, soit celle d'intégrer au français les pronoms *ceuses*, *tu* et *noues*.

La question d'un 3^e pronom personnel a été abordée d'abord par d'autres langues. En 2014, l'Académie suédoise a entériné la création d'un 3^e pronom personne *hen* ; en Allemagne, trois genres sont inscrits dans les certificats de naissance depuis le mois d'août 2018. En anglais, s'il n'est pas question de créer un 3^e pronom¹⁷, quelques stratégies d'utilisation des pronoms de manière plus inclusive sont mises en place et employées par certains groupes, sans nécessairement être cautionnées par le bon usage. Chevalier *et al* en exposent deux principales :

Autre solution, moins radicale et recommandée par les guides d'usage aujourd'hui : agir en amont du pronom, sur l'antécédent, en évitant un groupe nominal de troisième personne du singulier. Concrètement, cela peut impliquer de passer au pluriel (par exemple, *Students may exercise their right of appeal*), ou encore d'employer la deuxième personne au lieu de la troisième (par exemple,

16 Il faut toutefois rappeler que le genre neutre en latin ne servait pas à désigner un 3^e genre chez les personnes (tout comme ce n'est pas le cas en allemand actuellement), mais plutôt les objets inanimés.

17 Historiquement, en anglais, des propositions de 3^e pronom sont faites dès la fin du XIX^e siècle, « non pas pour promouvoir la cause des femmes, mais pour donner plus d'efficacité à la langue. » (Chevalier *et al.*, 2017 : 15)

You may exercise your right of appeal plutôt que *A student may exercise his right of appeal*). [...]

Une piste principale enfin, recommandée par les guides d'usage : agir sur le pronom. Là, deux possibilités s'offrent : la stratégie de « neutralisation », grâce au pronom dit *they singulier*, qui n'a jamais cessé d'être utilisé dans la langue informelle malgré la condamnation des grammaires prescriptives (on le trouve même sous la plume d'auteurs reconnus comme Jane Austen ou Henry Fielding), en particulier lorsque l'antécédent est un quantifieur (*everyone, somebody, no one*) ; et la stratégie de « féminisation », qui explicite le féminin. (Chevalier *et al.*, 2017 : 14-15)

Les propositions actuelles pour la langue anglaise ne concernent donc pas la création d'un 3^e pronom personnel et ne sont pas motivées uniquement par la volonté de désigner les communautés et les personnes ne s'identifiant pas aux catégories de genre traditionnelles. Il s'agit plutôt des manières d'utiliser les ressources linguistiques existantes pour donner une plus grande visibilité aux femmes dans les textes. Le lien avec le 3^e pronom proposé en français est qu'il s'agit de toucher non plus des mots mais bien la grammaire de la langue. Dans les deux langues, les éléments perçus comme trop perturbateurs du système ne s'imposent pas encore dans la langue générale ni parmi les instances langagières ou les dictionnaires généraux :

Quoi qu'il en soit, les emplois qui émergent comme les plus fréquents sont ceux qui atteignent le moins le système du genre proprement dit : les néologismes ne se sont jamais propagés ; donner à *she* une valeur secondaire de référence indifférenciée n'a pas connu grand succès ; ce sont à l'inverse des outils déjà existants (*he or she, they*, pluriel, deuxième personne) qui perdurent. Par ailleurs, dans tous les guides d'usage, les recommandations sont aujourd'hui multiples, car selon le contexte, telle ou telle forme peut être moins appropriée. (Chevalier *et al.*, 2017 : 18)

En français, la discussion sur un 3^e pronom semble confinée aux groupes militants, contrairement aux autres thématiques abordées. Lorsqu'on vérifie si la presse canadienne francophone aborde la question du troisième pronom¹⁸, on obtient 87 articles sur Eureka pour les deux dernières années, mais très peu portent sur la langue en tant que telle¹⁹. Au Québec, un 3^e pronom en français est perçu comme radical et irréaliste, voire irréalisable :

18 Les recherches ont été lancées pour « troisième genre » et « troisième pronom », et également avec la forme « 3^e ».

19 Par exemple, plusieurs textes portent sur l'ajout en Allemagne d'un 3^e genre sur les certificats de naissance.

Encore ici, l'audace réformatrice est accueillie plutôt froidement par ceux et celles qui jugent ces créations linguistiques trop artificielles ou spontanées, c'est-à-dire contraires à l'évolution « naturelle » de la langue, laquelle s'opère généralement sur de nombreuses années (Proulx, 2015) ». (Boudreau, 2017)

Dans son compte-rendu de la *Grammaire non sexiste de la langue française*, l'auteure qualifie les pronoms proposés dans cet ouvrage de solutions « extrêmes » (Roberge, 2018). Du côté de l'OQLF, on expose les propositions qui circulent en matière de « rédaction bigenrée » et « rédaction non genrée », mais on fait la recommandation de puiser dans les ressources déjà existantes du français pour tenter d'être le plus inclusif possible lors de la rédaction d'un texte :

Dans les cas où l'on s'adresse à une ou à plusieurs personnes non binaires ou qu'on les désigne spécifiquement, l'Office propose, dans la mesure du possible, d'omettre les marques de genre et les titres de civilité féminins et masculins comme *madame* et *monsieur*. La langue française est riche et elle permet déjà l'emploi de formulations inclusives dans une approche personnalisée²⁰.

Même si, de manière générale, l'utilisation d'un 3^e pronom ne dépasse pas les groupes militants, Boudreau lance une invitation, dans un texte publié dans un journal destiné aux enseignants du niveau collégial, à examiner davantage les propositions audacieuses avant de les rejeter, rappelant qu'une trop grande rigidité du français ne le pare pas contre l'attrait de l'anglais :

Invalider ces nouveautés sans même s'intéresser au contexte de leur émergence serait toutefois une erreur. On salue trop rarement la créativité de ces francophones qui, plutôt que de succomber à l'attrait de l'anglais – justement plus flexible dans le spectre du genre –, choisissent de forger des mots simplement plus propices à nommer les identités qui échappent au binarisme traditionnel. Quant à la possibilité ou non de voir ces formes persister dans l'usage, l'avenir nous le dira. Chose certaine, ce que l'histoire de la langue française nous apprend déjà, c'est que le masculin ne l'a pas toujours « emporté » (Boudreau, 2017).

La féminisation de la langue : un moyen d'émancipation du français québécois ?

20 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5370, page consultée le 6 décembre 2018.

En tant que communauté francophone de petite taille qui a dû lutter dans un premier temps pour conserver sa langue, et ensuite pour prouver sa légitimité, le Québec a su paver la voie dans quelques domaines de la langue française. Celui de la féminisation de la langue en est un exemple²¹ :

Si le Québec peut difficilement imposer une nouvelle norme, contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis où l'anglais américain est la norme, il peut cependant contribuer à l'élaborer dans le monde francophone, comme c'est le cas dans le dossier de la féminisation de la langue. Certains usages proposés tombent cependant dans la caricature et rendent difficiles la communication avec les autres francophones. Mais les Québécois ont aussi montré que la féminisation de la langue pouvait se faire en respectant l'oreille, l'intelligence du lecteur ou de l'auditeur, sans oublier le génie de la langue elle-même. Qu'on emploie maintenant la ministre ou la professeure ne paraît pas gênant. Certains usages inventés ou répandus au Québec sont maintenant acceptés en France et encore plus facilement ailleurs dans la francophonie. (Langlois, 2008 : 527)

Alors que la féminisation des titres et noms de fonction crée toujours des discussions en France²², elle s'est rapidement imposée au Québec dès la fin des années 1970, sans heurts et sans débats. Elle fait maintenant partie de la norme québécoise, et on revendique son utilisation avec fierté, même si elle diffère des pratiques en France : « Les mots reflètent nos valeurs [...]. La féminisation des titres de fonction en est un bon exemple ; on les trouve ici dans tous les types de discours (littéraire, journalistique, didactique et spécialisé). En France, de manière générale, on ne féminise pas. » (Cajolet-Laganière, 2008 : 154). Les discussions ont plutôt porté sur des points précis liés aux morphèmes féminins à apposer, certaines jugeant que la finale en *-eure*, suffixe de féminisation le plus répandu au Québec, n'est pas acceptable puisqu'elle ne s'entend pas.

Il faut cependant admettre que la rédaction épiciène est moins bien implantée que la féminisation des titres et noms de fonction. On peut arguer que c'est en raison des difficultés liées à sa mise en application (on ne sait pas comment rédiger de manière inclusive; on a peur d'alourdir un texte, etc.). On sent récemment une volonté d'aller plus loin que le simple dédouanement permis la note voulant que « le masculin est utilisé dans ce texte sans aucune forme de discrimination et simplement dans le but d'alléger le texte ». Mais d'aucun pourrait y

21 Mise à part la créativité néologique face aux anglicismes, dont il a déjà été question, mentionnons également la contribution québécoise à la lexicographie de langue française (voir Mercier, 2008).

22 L'Académie française publie une position sur le sujet le 28 février 2019, dans laquelle elle fait remonter les débats sur la féminisation à une dizaine d'années : « Notre pays traverse à cet égard depuis une dizaine d'années une période de transition, marquée par une évolution sociale qui se déroule sous nos yeux et par de multiples tentatives de modification des usages qui restent hésitantes et incertaines, sans qu'une tendance générale se dégage et que des règles, même implicites, parviennent à s'imposer », <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>.

voir une résistance à la féminisation, qui s'ajoute à une féminisation des titres qu'on ne perçoit pas toujours à l'oral (*chercheure*). Il ne faut pas oublier que si les instances officielles du Québec vont dans le sens de la féminisation des textes, dans les faits, les textes écrits au masculin uniquement forment encore l'immense majorité.

Pour ce qui est des propositions plus récentes, comme l'accord de proximité et la création d'un 3^e genre, elles ne reçoivent pas l'aval de l'OQLF, et prôner leur adoption est encore perçu comme un geste militant.

Auteure

Mireille Elchacar

Université TÉLUQ

mireille.elchacar@teluq.ca

Œuvres citées

ARBOUR, Marie-Ève *et al.*, « Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe », *Langage et société*, 2, n° 148, 2014, p. 31-51.

ARBOUR, Marie-Ève et DE NAYVES, Hélène, *Formation sur la rédaction épïcène*, Office québécois de la langue française, https://www.google.com/url?sa=t&rcf=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewj3oClko7fAhUQhuAKHcdUAXoQFjAAegQI-ChAC&url=https%3A%2F%2Fwww.oqlf.gouv.qc.ca%2Fredaction-epicene%2F20180112_formation-redaction-epicene.pdf&usg=AOvVaw3y3yuyVgDv3GroZAUUcvxc, 2012.

Association québécoises des organismes de coopération internationale, *Guide de rédaction non sexiste de l'AQOCI*, www.aqoci.qc.ca/IMG/pdf/guide_redaction_non_sexiste_ehf_final-3.pdf?2427/..., 2013.

BOURDREAU, Jean-Philippe, « Masculin, féminin et autres tabous du genre », *Correspondance*, vol. 23, n° 4, <http://corresp.o.ccmd.qc.ca/index.php/document/masculin-feminin-et-autres-tabous-du-genre/>, 2017.

BOUCHARD, Chantal, *La langue et le nombril : une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fidès, 2002.

BOUCHARD, Pierre, GUILLOTON, Noëlle et VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, « La féminisation linguistique au Québec : vers l'âge mûr », *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Au Québec, en Suisse romande et en Communauté française de Belgique*, Louvain-La Neuve, Duculot, p. 6-29, 1999.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, « Pertinence de la prise en compte de la variation dans les outils de référence », *La langue française dans sa diversité*, Actes de colloque (Québec, septembre 2008), Secrétariat à la politique linguistique, Conseil supérieur de la langue française et Office québécois de la langue française (Gouvernement du Québec), 2008, p. 149-167.

- CHEVALIER, Yannick, DE CHARNAY, Hugues et GARDELLE, Laure, « Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français », *Mots. Les langages du politique*, 113, 2017, p. 9-36.
- DAWES, Elizabeth, « La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie : de la morphologie à l'idéologie », *Ethnologies*, vol. 25, n° 2, 2003, p. 195-213.
- DESFORGES, Louise, « Et si le premier homme était une femme... ou le discours épïcène », *Correspondance*, vol. 13, no 4, <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/bon-chic-bon-genre-a-la-page/et-si-le-premier-homme-etait-une-femme-ou-le-discours-epicene/>, 2008.
- DE VILLERS, Marie-Éva, « La féminisation des titres au Québec », dans *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Nouvelle édition, Montréal, Fidès, 2008, p. 465-467.
- DUPUIS, Alexandra et LATULIPPE, Benoît, *La féminisation des noms de métiers et de titres de fonction sur Twitter*, https://linguistique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/71/Dupuy_Latulippe_La_femi-nisation_des_noms_de-metiers_et_de_titres_de_fonctions_sur_Twitter.pdf, 2018.
- ELCHACAR, Mireille et SALITA, Ada Luna, « Les appellations des identités de genre non traditionnelles. Une approche lexicologique », *Langage et Société*, no 165, 2018, p. 139-165.
- LANGLOIS, Simon, « L'avenir de la langue française », dans *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Nouvelle édition, Montréal, Fidès, 2008, p. 517-529.
- LARIVIÈRE, Louise-L., *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique ou à la recherche des mots perdus*, Montréal, Boréal, 2000.
- LIBERSAN, Lucie, « Quelques points de vue sur la rédaction épïcène », *Correspondance*, vol. 14 n° 1, <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/?s=Quelques%20points%20de%20vue%20sur%20la%20r%C3%A9daction%20%C3%A9pic%C3%A8ne%20boudreau>, 2008.
- MARTEL, Pierre et CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996.
- MERCIER, Louis, « Travailler depuis le Québec à l'émancipation de la lexicographie du français », *Le français des dictionnaires. L'autre versant de la lexicographie française*, Bruxelles, De Boeck Duculot, 2008, p. 289-306.
- REMYSEN, Wim, « L'insécurité linguistique à l'école : un sujet d'étude et un champ d'intervention pour les sociolinguistes », *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec, Mélanges offerts à Hélène Cajolet-Laganière*, 2018, p. 25-59.
- ROBERGE, Julie, « Langue et identité de genre : quand norme langagière et militantisme se rencontrent », *Correspondance*, <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/langue-et-identite-de-genre-quand-norme-langagiere-et-militantisme-se-rencontrent/>, mis en ligne le 3 décembre 2018.
- Université de Sherbrooke, *Guide relatif à la rédaction épïcène : respect des genres masculin et féminin*, Université de Sherbrooke, https://www.usherbrooke.ca/langue/fileadmin/sites/langue/documents/guide_redacepicene.pdf, 2015.
- Usito, Dictionnaire général de la langue française sous la direction d'Hélène Cajolet-Laganière, de Pierre Martel et de Chantal-Édith Masson, et avec le concours de Louis Mercier, Les Éditions Delisme. En ligne : www.usito.com/dictio.
- VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, « Au Québec, la rédaction épïcène devient une proposition officielle », *Nouvelles questions féministes*, vol. 26 no 3, 2007, p. 70-80.
- VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, « Féminisation des titres et des textes », *Correspondances*, vol. 10, n° 2, <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/reformes-et-continuites/feminisation-des-titres-et-des-textes/>, 2004.

- VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, « Quinze ans de féminisation au Québec : de 1976 à 1991 », *Recherches féministes*, 5(1), 1991, 139-142.
- VACHON-L'HEUREUX, Pierrette et GUÉNETTE, Louise, *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épicière de Pierrette*, Office québécois de la langue française, Québec, Les Publications du Québec, 2006.
- VINCENT, Nadine, « Comment réagit l'usage face à une norme imposée ? Évaluation de la réception de recommandations officielles françaises et québécoises dans un corpus journalistique belge et suisse » *Bulletin suisse de linguistique appliqué*, numéro spécial, 2015a, p. 149-161.
- VINCENT, Nadine, « Perception dans les journaux français de la lutte québécoise aux anglicismes », *Circula : revue d'idéologies linguistiques*, n° 2, 2015b, p. 76-96
- ZACCOUR, Suzanne et LESSARD, Michaël (dir.), *Dictionnaire critique du sexisme linguistique*, Montréal, Éditions Somme toute, 2017a.
- ZACCOUR, Suzanne et LESSARD, Michaël, *Grammaire non sexiste de la langue française : le masculin ne l'emporte plus !*, Saint-Joseph-du-Lac, M éditeur et éditions Syllepse, 2017b.

Avis de l'Office (québécois) de la langue française

- « Avis de recommandation de l'Office de la langue française », *Gazette officielle du Québec*, 111, 1979.
- « Avis de recommandation de l'Office de la langue française », *Gazette officielle du Québec*, 113, 1981.
- « Avis de recommandation de l'Office québécois de la langue française », *Gazette officielle du Québec*, n° 19, 21 et 23, 2015.

Articles de presse cités

- CAILLOU, Anabelle, « L'écriture inclusive : "Ça montre à quel point le Québec a été à l'avant-garde" », *Le Devoir*, 16 novembre 2017.
- DE VILLERS, Marie-Éva, « Un manque de respect », *La Presse*, 19 décembre 1998.
- LABROSSE, Céline, « Le mot « professionnelle » va à contre-courant de la « grammatocratie » », *La Presse*, 9 janvier 1999.
- NADEAU, Jean-Benoît, « Chronique – Le sexe de la langue », *Le Devoir*, 27 novembre 2017.
- RADIO-CANADA, « L'Allemagne autorise un « troisième genre » sur les certificats de naissance », 16 août 2018, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1118347/allemande-troisieme-genre-certificats-naissance-loi-canada-retard>
- ROUX, Paul, « Professionnelle », *La Presse*, 19 décembre 1998.

